



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

TABLE RONDE

«Éducation et développement économique »

**Intervention du Président en exercice de la CONFEMEN,
Dr Ousmane SAMBA MAMADOU**

Paris, du 19 au 20 octobre 2007

➤ **Mesdames et Messieurs les Ministres,**

➤ **Chers invités,**

➤ **Mesdames et Messieurs,**

C'est un plaisir pour moi de vous adresser, en ma qualité de Président en exercice de la CONFEMEN, le message d'adhésion et de soutien des Etats et gouvernements membres de notre institution à cette Table ronde consacrée à un sujet d'une pertinence incontestable. La CONFEMEN est d'autant plus enthousiaste de prendre part à la réflexion qui est engagée sur la nécessaire corrélation entre l'éducation et le développement économique qu'il s'agit là des axes de réflexion et d'analyse qui l'ont toujours préoccupée. Parler d'éducation et développement économique conforte donc la CONFEMEN pour qui les deux concepts ne recouvrent qu'une seule et même réalité.

Aussi bien sur le plan microéconomique que macroéconomique, le rôle de l'éducation et du capital humain dans la croissance économique et le bien-être commun, n'est plus à démontrer. En effet, il a été démontré une forte corrélation entre la performance économique et le capital humain des Etats. Permettez-moi de citer quelques impacts potentiels de l'éducation sur le développement économique. Ainsi, une année supplémentaire de scolarité des personnes âgées de 15 à 64 ans a un impact positif à long terme de l'ordre de 6% sur le PIB ; de même que l'impact d'une année supplémentaire de scolarité augmente le taux de croissance annuel de 0,7% ou encore que l'éducation des filles peut permettre de freiner et de renverser davantage la tendance de la propagation du VIH, d'accroître l'indépendance économique des femmes, bref, de réduire la pauvreté.

L'éducation constitue pour ainsi dire l'un des leviers les plus puissants pour assurer le développement durable.

Au regard du rôle prépondérant de l'éducation dans le processus de développement économique et social, le droit à l'éducation relève pour ainsi dire d'une question d'équité, de justice et d'économie. Ne

pas créer les conditions de son exercice, c'est restreindre de facto la capacité des individus à produire, donc à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, à se protéger et à protéger les leurs. Cela suppose en définitive d'hypothéquer le progrès démocratique et social et par conséquent la paix et la sécurité internationales.

Mesdames e Messieurs,

Autant la pauvreté ne peut être vaincue sans une éducation de qualité pour tous, autant il faut admettre que l'éducation est difficile dans un contexte de pauvreté. En effet, éducation et pauvreté marchent difficilement du même pied. Le cas de l'Afrique de l'Ouest est là pour l'attester, région où la situation, malgré des progrès indéniables, reste encore préoccupante.

A l'exception du Ghana, du Togo et du Cap-vert, l'Afrique de l'Ouest est caractérisée par un bas niveau de développement humain. Sur les 16 pays qui la composent, 13 sont éligibles à l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Cinq de ces pays (Niger, Sierra Leone, Burkina Faso, Mali, Guinée-Bissau) détiennent les indicateurs de développement humain les plus faibles au monde.

Du point de vue économique, le niveau de richesse moyen est de 441 \$ EU en Afrique de l'Ouest contre 791 \$ EU pour la moyenne africaine. A l'exception de la Côte d'Ivoire (793\$ EU), du Sénégal (583 \$ EU) et du Cap-vert (1 648 \$ EU), aucun des 16 Etats ouest africains n'a un produit intérieur brut (PIB) par habitant excédant 500 \$ EU.

L'espérance de vie ne dépasse pas 50 ans dans plus de la moitié de ces Etats et 61% de la population est rurale selon le rapport sur le développement humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005.

Ainsi, malgré la volonté politique clairement affichée à travers la ratification de Conventions et Déclarations internationales et l'adoption de lois d'orientation du secteur éducatif, les Etats de

l'espace ouest africain ne peuvent visiblement, sans un appui conséquent des bailleurs de fonds, remplir leurs engagements. L'extrême pauvreté des Etats, conjuguée au poids écrasant de la dette extérieure, rétrécit considérablement leur marge de manœuvre.

Du point de vue des populations, la problématique de l'éducation relève d'une gymnastique douloureuse. L'impératif de manger, de boire et de se couvrir est tellement présent dans la vie quotidienne qu'il est pratiquement impossible pour beaucoup de familles de se consacrer à autre chose qu'au travail rémunérateur. Dans la plupart de ces pays, la majorité des populations vit dans une situation très difficile. Au Niger par exemple, en 1993 plus de 63% des Nigériens vivaient en dessous du seuil de pauvreté et 34% en dessous du seuil de pauvreté extrême (*Séminaire sur les statistiques de pauvreté dans les pays membres de la CEDEAO, Abuja, du 26 au 30 juillet 2004*). En Guinée, selon un rapport sur la pauvreté réalisé en 1994 par le Ministère du Plan et de la Coopération, pour 13% de la population, la dépense annuelle par tête se situerait à 173 \$ US. Dans ce contexte de pauvreté, envoyer son enfant à l'école apparaît dès lors comme un luxe, voire un gaspillage, dans la mesure où, employés plutôt comme main d'œuvre sur le marché du travail, ils deviennent une source de revenus potentielle pour leurs familles. Cette réalité de lutte quotidienne pour la survie, particulièrement en milieu rural, amenuise non seulement la demande sociale potentielle en éducation, mais constitue en permanence une menace pour le maintien des élèves dans le système. Pour ces populations, les coûts d'opportunité de l'éducation restent très élevés. Les échecs scolaires renforcent davantage cette perception négative vis-à-vis de l'école.

Cette extrême pauvreté des populations et de l'Etat (Etat central, collectivités, etc.) reste en définitive l'une des contraintes majeures à l'effectivité de l'exercice du droit à l'éducation.

D'autres facteurs non moins importants méritent cependant d'être soulignés. Il s'agit :

Premièrement : des conflits armés au cours desquels, aussi bien le personnel enseignant que les populations scolarisables se voient

obligés de fuir leurs zones de résidence, quand ils ne sont pas simplement massacrés ou enrôlés de force dans les forces en conflit ;

Deuxièmement : des maladies cycliques ou endémiques tel que le SIDA dont les effets sur le système éducatif sont dévastateurs ; une maladie qui est en train, d'une manière sournoise mais sûre, de devenir le premier danger contre l'éducation. Avec une moyenne africaine de 7,5%, le SIDA est en train de réduire les capacités de couverture du système éducatif, portant ainsi un rude coup à l'économie éducative ; ce qui se traduit par :

- une demande potentielle en éducation en croissance ;
- le décalage entre l'offre et la demande potentielle en éducation ;

Troisièmement : de la démographie galopante et d'une population relativement jeune par rapport à d'autres régions. Le rapport mondial de suivi EPT 2006 souligne ainsi que 44% de la population totale en Afrique de l'Ouest est constituée de jeunes de moins de quinze ans. Des pays comme le Niger, avec un taux de croissance de 3,2% par an, voient leurs populations croître de façon vertigineuse, contrairement aux richesses.

Quatrièmement : des facteurs sociaux et culturels qui sont tout autant contraignants. Le cas des filles en particulier est digne d'attention, pour la simple raison qu'elles sont les victimes principales de préjugés sociaux défavorables, les travaux domestiques et le mariage précoce entre autres. En milieu rural, quand elles arrivent à franchir ces obstacles et à terminer le cycle primaire, elles sont le plus souvent confrontées au problème crucial de tutorat, les exposant à des contraintes aux conséquences néfastes.

Un autre aspect, c'est l'inadaptation des systèmes éducatifs aux milieux ; ce qui est de nature à provoquer la formation d'agents économiques en déphasage total avec l'architecture économique devant les employer. La conséquence d'une telle inadéquation, c'est que plus le système produit des "chômeurs" potentiels, plus la déception grandit, plus le droit à l'éducation en pâtit.

Ainsi, du fait, soit de leur sexe, soit de leur résidence, de leurs conditions sociales, voire d'autres facteurs, des millions de gens sont victimes de l'analphabétisme et de l'ignorance.

On peut encore citer d'autres conditions objectives qui expliquent l'état actuel de l'éducation. Mais il est important de savoir que s'il s'agit là de raisons valables pour expliquer cette situation, elles ne suffisent pas cependant pour justifier toutes les contre-performances de certains systèmes éducatifs de la région. C'est dire que nous ne passons pas sous silence les conditions liées à l'organisation et à la gestion du système, entre autres la gestion du redoublement comme mesure pédagogique, malgré ses incohérences et ses insuffisances, mais aussi la mauvaise gestion des ressources ainsi que l'inexistence et/ou la mauvaise gestion de la carte scolaire. A cela s'ajoute une absence ou du moins une faiblesse notoire de culture en matière d'évaluation, d'imputabilité et de reddition de comptes. La responsabilisation des acteurs et l'obligation qui doit leur être faite de rendre compte de leur gestion, a l'avantage de contribuer à promouvoir une gestion plus rationnelle des ressources dont disposent les systèmes éducatifs. Par ailleurs, il est indispensable, pour une question de transparence et de confiance entre acteurs, d'assurer que ceux qui contribuent au financement (bailleurs et contribuables nationaux) aient explicitement le droit de savoir comment les fonds mis à la disposition du système sont dépensés.

Mesdames et Messieurs,

La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, en son article 1, point 1, souligne à ce propos que l'objectif fondamental de l'éducation/formation de toute personne, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, est de « répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux ». Elle précise que « ces besoins sont aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au

développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre ».

Le droit à l'éducation peut-il être effectif dans un contexte de pauvreté ? Comment parvenir à faire de l'éducation un instrument de développement économique et social ? Autant d'interrogations qui attestent à la fois de la complexité et de l'intérêt du sujet objet de cette Table ronde.

Il est évident que, dans le contexte socio-économique dont je viens d'évoquer, l'application et l'exercice du droit à l'éducation ne peuvent être ni effectifs, ni équitables. La pauvreté, les conflits armés, les maladies cycliques, la dette extérieure entre autres, ont donc des conséquences inévitables sur les capacités des Etats à assurer l'application et l'exercice stricts du droit à l'éducation, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, Selon le Rapport mondial de suivi EPT 2005, plus de 40 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire en 2001 n'étaient pas scolarisés et seule une poignée de pays présentaient à la fois un Taux brut de scolarisation (TBS) égal ou supérieur à 100% et un taux net de scolarisation (TNS) supérieur à 90% (Cap-Vert, Maurice, Sao-Tomé-et-Principe, Seychelles et Togo). D'autres, tels que le Burkina Faso, le Niger et la Guinée-Bissau ont un TBS inférieur à 60%. Le rapport de suivi EPT 2006 soulignait pour l'Afrique de l'Ouest un TBS de 78%, soit le plus faible du continent. Selon le même rapport, un grand nombre d'enfants quittent prématurément l'école du fait des coûts insupportables pour leurs familles et/ou pour un besoin de participation au revenu familial. Ce qui explique que dans la moitié des pays, le taux de survie scolaire est inférieur à 67%.

Toujours selon le même rapport, sur le plan de l'alphabétisation, l'Afrique de l'Ouest en particulier a un des taux les plus faibles au monde. En effet, 44% seulement de la population âgée de 15 ans et plus savent lire et écrire. Il convient de souligner que ce taux est inférieur à 40% dans des pays comme le Niger, le Bénin, le Mali, le Burkina Faso ou le Sénégal. Le Nigeria et le Cap-Vert ont toutefois un taux supérieur à 61% (moyenne africaine).

En terme de compétences, seule une proportion infime d'enfants atteignent les niveaux minimums de maîtrise des compétences tels que définis par leurs propres gouvernements.

Toujours selon le Rapport mondial de suivi EPT 2006, en Afrique de l'Ouest, presque un enfant sur deux quitte l'école avant d'arriver en classe terminale du premier cycle. Si, dans des pays comme le Nigeria, le taux d'achèvement est supérieur à 80%, dans d'autres, il est inférieur à 50%, voire 30% pour le Niger et le Burkina Faso. Il est même fréquent que les pays cumulent des taux d'achèvement faibles et des résultats d'apprentissage médiocres. Les exemples sont légion. C'est ainsi que nous avons :

- 34% de taux d'achèvement et 20% d'élèves ayant acquis le minimum requis en 5^e année au Burkina Faso ;
- 55% de taux d'achèvement et 20% d'élèves ayant acquis le minimum requis au Sénégal.

Sur le plan de la rétention des élèves en cours de cycle, le Cap-Vert, le Ghana et le Togo ont un taux largement supérieur à la moyenne africaine, tandis que le Mali, le Niger et le Burkina Faso enregistrent les taux de rétention les plus faibles d'Afrique. Au Niger par exemple, un enfant sur quatre achève le primaire.

Au secondaire, le TBS est inférieur à 20% pour l'ensemble des pays sahéliens.

A ce tableau s'ajoutent des disparités importantes qui sont observées au sein des pays, au détriment surtout des filles et des élèves du milieu rural. Il faut néanmoins remarquer que selon le Rapport de suivi EPT 2006, le rapport entre filles et garçons a tendance à s'équilibrer en Afrique de l'Ouest (85 filles contre 100 garçons pour une moyenne africaine de 90 filles sur 100 garçons).

Evoquant la qualité de l'éducation, le Rapport mondial de suivi EPT 2006 indique qu'à l'exception du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Togo qui ont un indicateur

sensiblement proche de 55¹, les pays d'Afrique de l'Ouest ont des indicateurs faibles. Au Ghana, au Nigeria et en Mauritanie, cet indicateur est même inférieur à 35. En Afrique de l'Ouest, la qualité et la pertinence des apprentissages est une équation permanente, comme en font foi la faiblesse des acquis scolaires des élèves et les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés.

Mesdames et Messieurs,

La situation ainsi brossée, quoique non exhaustive, nous interpelle tous. Elle requiert de nous des mesures énergiques et appropriées, à la hauteur des défis à relever. Nous retenons pour notre part deux axes majeurs.

Le premier axe est l'expansion d'une éducation de qualité. Pour atteindre les objectifs du Forum de Dakar et ceux du Millénaire, dont l'éducation est une composante-clé, les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest devront axer leurs efforts sur l'élargissement de l'accès à l'éducation, l'amélioration de la qualité de cette éducation et, partant, de la gestion des systèmes éducatifs.

L'élargissement de l'accès à l'éducation passe notamment, pour les raisons que nous avons évoquées à propos du redoublement, par une réduction de cette pratique dont les travaux du PASEC remettent fortement en question l'efficacité pédagogique. La baisse des taux de redoublement apparaît comme un des leviers les plus efficaces et les moins coûteux pour accroître l'accès à l'éducation et le maintien dans le système.

C'est en vue de mieux éclairer les acteurs nationaux que la CONFEMEN vient de produire, sur la base des résultats de 10 ans de travaux dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, un document de vulgarisation intitulé « Le redoublement : mirage de l'école africaine ? ».

¹ Il s'agit d'une unité de comparabilité. Ainsi, tout indicateur en dessous de 50 exprime une efficacité faible de l'enseignement.

Utile aux décideurs politiques et techniciens de l'éducation, ce document représente une contribution importante dans la réflexion pour la communauté éducative internationale quand on sait que l'un des éléments constitutifs de la qualité de l'éducation est la capacité pour un système d'assurer pour les élèves un cheminement harmonieux dans un cursus scolaire complet, et donc de maintenir des taux de redoublement et d'abandon très bas.

L'exercice du droit à l'éducation consiste d'abord à assurer à tous l'accès à une structure d'apprentissage. Aussi, au delà des activités d'alphabétisation à l'endroit des adultes notamment, le souci de démocratiser le droit à l'éducation supposera de trouver les stratégies idoines pour refonder les systèmes éducatifs africains. La CONFEMEN y a réfléchi et a retenu six axes majeurs dont:

- l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ;
- la réforme des curricula de l'éducation de base.

Par rapport aux langues nationales, la CONFEMEN a souligné très tôt l'importance de ce facteur dans la formation et sa valeur comme instrument de communication. D'après les résultats du PASEC, le fait de pouvoir parler français à la maison a un effet positif sur la performance des élèves. Les évaluations conduites dans plusieurs pays francophones (Burkina Faso, Niger et Mali) révèlent, d'une part, que les élèves qui étudient dans leur langue maternelle réussissent mieux que ceux qui fréquentent les écoles traditionnelles où l'enseignement est dispensé en français, d'autre part, que la transition de la langue nationale vers le français s'opère normalement chez ces mêmes élèves.

Si la scolarisation en langues nationales contribue, ne serait-ce qu'à faciliter l'accès à l'école pour certains enfants et à diminuer les taux de redoublement et d'abandon scolaire dès les premières années de scolarisation, cela constituerait déjà une mesure jouant en faveur de l'universalisation de l'éducation.

Au plan de la réforme des curricula qui nous paraît une nécessité absolue, l'un des objectifs majeurs d'une refonte des systèmes

éducatifs consiste à améliorer, d'une part l'accès à l'éducation, d'autre part la qualité et la pertinence des apprentissages. Car l'éducation de base, telle que la conçoit la CONFEMEN, doit être à même de doter l'individu de compétences lui permettant de participer activement au développement de sa société. Elle doit donner à chacun les moyens de s'insérer dans son milieu social, de trouver sa place dans son environnement, le connaître, le comprendre, l'analyser, le respecter, l'aimer et contribuer à son amélioration par une démarche innovante.

Pourtant, on peut observer un décalage entre culture véhiculée par l'enseignement et culture populaire, conséquence d'une inadéquation des curricula aux divers contextes de la vie quotidienne des apprenants. Cette inadéquation qui explique certaines difficultés d'apprentissage perçues chez les apprenants et l'indifférence grandissante des parents, voire leur hostilité vis-à-vis de l'école, a motivé dans bon nombre de pays à procéder à une révision des curricula ; processus qui va bien au-delà d'une simple révision des contenus et qui a le mérite de favoriser le rapprochement de l'école et de la communauté dans la mesure où il constitue un élément essentiel d'une plus grande motivation des parents.

L'objectif est d'améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages, en décloisonnant les disciplines et en réinvestissant dans la pratique. D'où l'option pour l'approche par compétences qui permet de rendre les apprentissages plus utiles et plus proches des réalités des apprenants et des pays et qui favorise mieux l'insertion sociale et économique de tous.

Le deuxième axe est la gouvernance des systèmes éducatifs. Une meilleure gouvernance des systèmes éducatifs est la préoccupation qui a guidé la CONFEMEN dans l'organisation des Assises francophones de la gestion scolaire tenues à Madagascar et de la 52^{ème} session ministérielle de Niamey.

Au-delà de la mobilisation des ressources, les questions de mise en œuvre et, au sens large, de la transformation des ressources mobilisées en résultats éducatifs effectifs (achèvement du primaire pour toute la population et niveau d'apprentissage effectif convenable des élèves)

est fondamentalement tributaire de progrès significatifs en matière de gestion.

Le Cadre d'action sur la gestion scolaire adopté à Niamey par les ministres de l'Education des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, précise qu'**il est essentiel de privilégier, d'une part, la transparence, la responsabilisation et l'imputabilité à tous les niveaux dans la gestion ; d'autre part, le dialogue dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.**

Cette nouvelle vision de la gestion scolaire se décline selon les objectifs suivants :

- promouvoir un leadership engagé et une bonne gouvernance des systèmes éducatifs dédiés à la qualité et aux principes de transparence, de participation et d'équité ;
- perfectionner et rationaliser la gestion scolaire en termes d'efficience et d'efficacité en la focalisant sur l'amélioration des processus et des performances des systèmes éducatifs et sur le renforcement des dynamiques locales au niveau des établissements ;
- renforcer la mobilisation des ressources latentes et leur utilisation selon un rapport coût-efficacité compatible avec leur transformation en résultats scolaires ;
- professionnaliser les personnels de gestion à tous les niveaux grâce à des dispositifs adéquats de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance.

Dans le mémorandum sur la gestion scolaire, les Ministres et Chefs de délégation ont affirmé leur engagement à mettre en œuvre le Cadre d'action issu de la 52^{ème} session, par un travail d'appropriation et de mise en perspective nécessaire à l'adaptation aux spécificités des différents contextes nationaux. Ils ont invité en conséquence chaque pays participant à préparer et à mettre en œuvre un plan d'action

opérationnalisant les stratégies de ce Cadre d'action et intégré au programme national de développement de l'éducation.

En définitive, Mesdames et Messieurs, malgré les efforts déployés, plusieurs pays africains sont encore loin de pouvoir parvenir à une scolarisation universelle en 2015. Le Rapport mondial de suivi EPT 2006 précise qu'ils sont loin de cet objectif du fait de la faible capacité des systèmes à maintenir les élèves à l'école ; faiblesse que nous mettons en ce qui nous concerne au compte des facteurs que nous avons énumérés dans cet exposé. Il faut donc redoubler d'efforts en vue de mettre fin à la sous-scolarisation et à la « mal-scolarisation » afin de faire véritablement de l'école un instrument au service du développement économique et social.

Pour y arriver, la CONFEMEN est convaincue que seule la mise en synergie des efforts de l'ensemble des acteurs, à quelque niveau que ce soit, est susceptible d'apporter les réponses appropriées aux défis actuels ; défis qui doivent être entendus, certes en termes d'obtention de ressources (financières, matérielles, humaines) suffisantes, mais aussi en termes de gestion rationnelle de ces ressources. Car, le fait de disposer des ressources suffisantes n'est pas en soi une garantie de performances souhaitables ; encore faut-il être en mesure de transformer ces ressources en résultats scolaires.